

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 19 (2004)
Heft: 5

Artikel: Thème des collaborations transfrontalières : introduction à la table ronde : exemple d'une coopération transfrontalière : le projet Interreg. "Une civilisation sans frontières" Savoie-Piémont-Aoste du XVI au XVIII siècle

Autor: Luquet, Jean / Townley, Corinne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sources permet d'affirmer l'existence de la commune aux yeux des habitants comme en direction de l'extérieur: les archives contribuent à une image de marque qui se superpose à l'identité.

Sylvie Clair donne une autre illustration de la place de l'archiviste dans la cité. Elle souligne la particularité de la ville de Marseille, cité ancienne tournée vers la mer et le commerce. Les Archives sont ici situées au cœur d'un grand projet urbain: elles bénéficient d'un bâtiment entièrement réhabilité, proche d'autres grands projets culturels. Mais les traces de son origine, une manufacture de tabac dans un quartier populaire et défavorisé, sont assumées et revendiquées. Elles sont le symbole

d'une administration municipale qui tient à affirmer son existence ancienne et son autonomie d'action actuelle. La double dimension architecturale et politique du projet est déterminante. Elle explique la place considérable prise par le Service des archives dans la présentation de la Ville de Marseille.

Lauretta Operti démontre à son tour que les décisions politiques d'organisation ont malgré tout un impact limité face aux traditions technocratiques, au delà des changements institutionnels, même avec un régime aussi directif que le régime fasciste. Ainsi, malgré la volonté de ramener à Turin une partie des archives administratives pour les besoins du pouvoir central,


au risque de les morceler, les fonds des différentes administrations fusionnées sont tout de même restés bien identifiés. De plus, les archivistes eux-mêmes n'ont pas perdu leur poste et ont pu continuer leurs travaux.

Archives et identités communales sont deux termes solidaires d'une réalité, certes historique et changeante, mais qui tend à démontrer que l'intervention de l'Etat sur l'identité locale est finalement légère. Les décisions techniques des archivistes ont en réalité un impact supérieur. Le défi pour les archivistes contemporains est de lire les différentes strates dans les fonds d'archives et sans doute aussi d'en expliquer la complexité aux citoyens et aux chercheurs. ■


IV^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental

Thème des collaborations transfrontalières: introduction à la table ronde

Exemple d'une coopération transfrontalière: le projet Interreg. «Une civilisation sans frontières» Savoie-Piémont-Aoste du XVI^e au XVIII^e siècle



■ **Jean Luquet**
Directeur des Archives départementales de Savoie



■ **Corinne Townley**
Chargée de mission aux Archives départementales de Savoie

rinne Townley s'exprimera sur le contenu scientifique, mais comme nous le savons, l'archivistique est aussi une pratique administrative et, dans ce projet, elle présente quelque intérêt.

La liste des partenaires en elle-même est inédite. A l'origine de la proposition sont en effet associées les Archives départementales de Haute-Savoie et les Archives départementales de Savoie, qui coopèrent directement entre elles au titre de l'Assemblée des Pays de Savoie. Plusieurs programmes de travail en cours avaient à l'évidence une portée au-delà de nos frontières administratives: d'abord l'inventaire des procédures du Sénat de Savoie, particulièrement celles du XVIII^e siècle, entre 35 et 45 000 dossiers complets et presque totalement inexplorés. Il suffit de constater ici qu'une proportion importante concerne la Vallée d'Aoste, le Piémont et Genève. Autre pro-

gramme, l'intégration des relevés cadastraux de 1730 (les registres annexes des célèbres mappes) dans un système d'information géographique destiné à compléter la consultation des mappes numérisées: dans la mesure où une proportion importante des procédures du Sénat concerne les propriétés des communautés, nous aurons une synthèse sans équivalent sur le régime des propriétés foncières dont on ne soulignera jamais assez le caractère vital pour les sociétés de l'Ancien régime. Et enfin le site www.sabaudia.org constitue l'outil de diffusion Internet.

Les Archives historiques de la Vallée d'Aoste sont elles-mêmes engagées dans un vaste projet autour des archives paroissiales: l'idée d'exploiter concurremment la masse d'information procurée par les juridictions secondaires de l'Ancien régime s'imposait. Nous aurons ainsi en quelque

Le projet déposé auprès du Comité Interreg, à la fin du mois de février 2004, est une opération de coopération d'une ampleur sans précédent entre les services d'archives de plusieurs collectivités. Co-

Esempio di cooperazione transfrontaliera: i vantaggi di Interreg. Una civilizzazione senza frontiere riflessa nelle fonti giudiziarie del Piemonte-Savoia-Aosta-Nizza (risvolti scientifici)

Versati nelle collezioni pubbliche all'inizio degli anni 1920, gli archivi del Senato della Savoia (1559–1793) contengono dei documenti d'interesse capitale per la Storia dei paesi dell'Arco alpino in epoca moderna, notoriamente grazie alle procedure civili e penali, per il considerevole contributo di informazioni suscettibili d'essere utilizzate. Nel dicembre del 2002, solo 800 di esse erano state munite di segnatura e registrate a mano in un sommario inventario, mentre circa altre 35 000 restavano sempre ancora in purgatorio.

Da quella data in poi sono state inventariate altre 2800 procedure supplementari mediante una griglia informatica comprendente 35 campi, concepita anche per poter raccogliere dati utili all'analisi, sia di procedure criminali che civili. In un primo tempo le informazioni sono state registrate mediante un foglio di calcolo Excel, che resterà la base di partenza per i «ricercatori». In un secondo tempo le informazioni essenziali saranno trasferite nella banca dati Clara, più adatta alle interrogazioni ed accessibile da tutto il pubblico sia in sala di lettura, sia sul sito www.sabaudia.org. Concepite in questo modo, le due banche dati potranno essere facilmente sfruttate da un pubblico molto differenziato, che comprende sia il ricercatore universitario sia il genealogista, senza dimenticare il membro di un'associazione di storia locale e la messa in luce di beni culturali. Tuttavia restano aperte diverse domande sulla scelta dei dati da raccogliere e sulla loro normalizzazione. Nelle procedure criminali bisogna andare oltre e riprendere sistematicamente, per esempio, il nome del magistrato inquirente? Si deve conservare sistematicamente la definizione dei delitti secondo l'uso dell'epoca o bisogna modernizzare i dati (*vita scandalosa* o *prostituzione*, *vita voluttuosa* o *concubinato*?). In materia civile, un'analisi pertinente è di attuazione ancora più delicata, per la straordinaria diversità dei litigi che hanno dato vita a voluminose e spesso lacunose procedure.

Le risposte, infine, saranno date in gran parte dai lettori stessi, che consultando la banca dati ci diranno se i contenuti e la forma delle informazioni raccolte corrispondono alle loro aspettative. Si potrà così avviare un nuovo procedimento: creare degli inventari interattivi con la collaborazione dei lettori e rispettando al contempo le norme scientifiche e professionali.

Traduzione: Rodolfo Huber

sorte la première instance des procédures du Sénat de Savoie, ce qui permettra de mesurer avec une grande fiabilité l'action réelle de la juridiction supérieure.

Les Archives d'Etat de Turin sont notre troisième partenaire: même si la collection turinoise est ici bien lacunaire, puisque les dossiers des procédures n'ont pour la plupart pas été conservés, les registres des séances et des sentences forment tout de même une source d'information à la fois complète par définition et d'une ampleur impressionnante. Le rôle déterminant du Sénat de Turin pourra être ainsi étudié, sur le plan juridique en particulier. Les archivistes espèrent aussi expérimenter dans ce projet les méthodes communes de travail et diffusion des résultats qui leur seront utiles pour des projets de coopération encore plus ambitieux sur leurs fonds d'archives «partagés».

Et enfin les Archives départementales des Alpes-maritimes, au titre de l'ancien comté et Sénat de Nice, ont pu rejoindre le groupe, apportant des projets de coopération très avancés avec l'Université.

La quasi-totalité des anciens états de Piémont-Savoie au XVIII^e siècle sont ainsi pour la première fois réunis dans un projet de coopération centré sur leur histoire commune.

Nous ne commenterons pas ici la lourdeur des procédures administratives qui nous ont été imposées pour seulement avoir le droit de réclamer un peu d'argent: le simple fait d'avoir rapproché ces partenaires est, avant d'avoir mis le premier centime, déjà un succès pour l'Europe. Si nous

devions ne pas obtenir les subventions demandées, nous avons en revanche la ferme intention de proposer à nos collectivités et autorités de tutelle de réaliser tout de même le projet.

Jean Luquet

De l'irruption de l'informatique dans les vénérables procédures du Sénat de Savoie

Avec la série SA des archives rétrocedées de Turin, les archives du Sénat de Savoie constituent le fonds le plus riche des Archives départementales de la Savoie. Toutefois, sa consultation reste faible en regard de ses publics potentiels, principalement en raison de l'hermétisme – pour ne pas dire de l'ésotérisme judiciaire de ses inventaires – qui la réserve à une poignée d'universitaires ou d'historiens locaux chevronnés, tandis que de 35 à 45 000 procédures restent encore en souffrance dans leurs sacs de jute.

Historique du fonds du Sénat de Savoie

Créé en 1559 par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, le Sénat de Savoie fonc-

tionne jusqu'à la fin de l'année 1792, date à laquelle le duché de Savoie est annexé par la République française. Son ressort couvre le duché de Savoie (actuels départements français de la Savoie et de la Haute-Savoie), le duché d'Aoste, la Bresse, le Bugey, le Val Romey et le Pays de Gex. Ces quatre dernières terres seront ensuite cédées à la France par le traité de Lyon de 1601. On peut estimer, qu'à la veille de la Révolution, le ressort du Sénat est fort d'environ 450 000 habitants.

Conservé depuis 1860 au palais de justice de Chambéry, les archives du Sénat de Savoie sont versées au début des années 1930 aux Archives départementales de la Savoie. Il revient à l'archiviste Gabriel Pérouse (décédé en 1928) puis à son successeur Pierre Bernard (en fonction de 1929 à 1944) de commencer à inventorier ce volumineux versement. Le fonds est alors partagé en trois sous-séries selon une cotation provisoire: les archives propres du Sénat, les archives saisies ou recueillies par le Sénat et enfin les procédures civiles et criminelles jugées en première instance ou en appel devant le Sénat. Le départ de Pierre Bernard en 1949 marque l'arrêt de toute opération de classement.

En 2002, il est décidé de réorganiser le classement du fonds (archives propres, archives des administrations, des juridictions spécialisées, moyennes et subalternes, archives saisies ou recueillies par le Sénat) et surtout de reprendre l'inventaire des procédures en profitant des possibilités d'analyse, de tri et de communication désormais offertes par l'informatique.

Présentation des procédures

Analyse de la composition d'une procédure criminelle

La composition «classique» d'une procédure criminelle comporte les éléments suivants:

- un *plaintif* d'une ou plusieurs victimes (dépôt de plainte) qui déclenche une enquête ou une *remontrance* de l'avocat général au juge local qui demande l'ouverture d'une enquête (souvent suite à une dénonciation, à une rumeur publique).
- les *interrogats* (interrogatoires) sous serment des témoins qui peuvent être au nombre de plusieurs dizaines, même pour des affaires relativement modestes. Chaque témoin décline son nom, prénom, sa filiation, son âge, son lieu de naissance et d'habitation, son occupation, le montant de ses biens.
- les *réponses personnelles* de ou des accusé(e)s, quand ils ne sont pas contumace, qui déclinent également leur identité et leur cursus et des *actes de confrontation* avec les témoins.
- des *informations prises*, qui font le point de l'enquête aux divers stades de son évolution, rédigées par les juges locaux.

- une ou des lettres de *prise de corps* (mandat d'amener) ou *d'ajournement* (sommation à comparaître).
- un *réquisitoire* de l'avocat fiscal local et une *plaidoirie* de la défense.
- le *premier jugement* doit être confirmé ou infirmé par le Sénat qui peut alors soit rejuger l'affaire au vu du dossier de la procédure (sur pièces vues), soit demander un complément d'information. Le ou les détenus sont alors transférés aux prisons royales de Chambéry ou l'instruction est totalement reprise par un sénateur, rapporteur devant la Chambre criminelle qui prononce une *sentence*, jugement définitif de l'affaire.
- dans les affaires criminelles graves, des *actes de torture* relatant avec une précision éprouvante le déroulement de la «question» et les déclarations des accusés.

En outre, selon le type d'affaire criminelle, sont jointes toutes sortes de documents versés ou saisis, utiles à l'instruction. Pour ne donner que quelques exemples: correspondances, congés de soldat, patentes de chirurgien de l'Université de Turin, tabelle annuelle de confrérie du

Saint-Esprit, attestations de confession et de communion, certificats de travail, passeports, laissez-passer, certificats de bonne vie et de bonnes mœurs, recettes de sorcellerie, lettres anonymes et placards injurieux, lettres de transport, factures en tout genre, etc. On trouve également des plans reconstituant des scènes de meurtre. Enfin, les procédures des années 1780 contiennent des réquisitions autographes, totalement inédites, de Joseph de Maistre.

En matière civile

Pour ne prendre ici que les pièces de procès en héritage, de loin les plus nombreux dans l'échantillon, il est difficile d'établir un schéma classique d'une procédure civile. D'une façon assez constante, au milieu des requêtes, des documents divers ont été conservés: arbres généalogiques, actes de baptême, de mariage, de sépulture, testaments, contrats de mariage, correspondances, etc. Dans les procès entre familles nobles au sujet de la transmission de droits féodaux, il est fréquent de trouver des listes des taillables vivant sur tel ou tel fief et/ou des titres authentiques des XV^e et XVI^e siècles. On trouve également des procès entre les communautés (conflit sur les

Anzeigen


Annonces publicitaires dans «ARBIDO» – ciblées et efficaces!

Les délais des insertions/Dates de parution des prochaine édition:

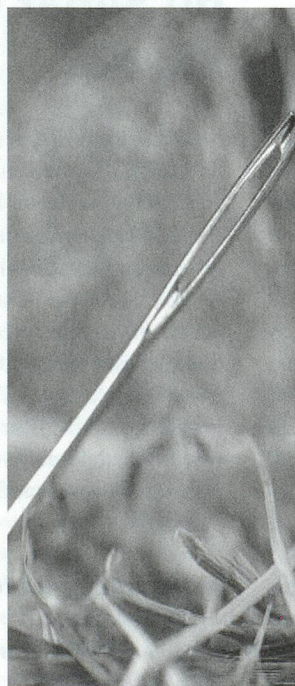
Bulletin No	Délais d'insertion	Dates de parution
6	15.05.2004	11.06.2004
7/8	15.06.2004	09.07.2004
9	15.08.2004	10.09.2004
10	15.09.2004	08.10.2004
11	15.10.2004	10.11.2004
12	15.11.2004	10.12.2004

Votre commande:

Staempfli SA, service des annonces, case postale, 3001 Berne
 tél. 031 300 63 84, fax 031 300 63 90
 e-mail: inserate@staempfli.com

osec business network
 switzerland

 Euro Info Center Switzerland

Gezieltes Finden statt aufwändiges Suchen ...



... von sämtlichen Informationen zu Monographien, Abonnements und Datenbanken der Europäischen Union.

Das Euro Info Center Schweiz: Die offizielle Vertriebsstelle für alle amtlichen Publikationen der EU.

Lassen Sie sich von uns beraten!

www.osec.ch/eics

Euro Info Center Schweiz
 Osec Business Network Switzerland
 Stampfenbachstrasse 85
 8035 Zürich
 Tel. 044 365 54 54
 Fax 044 365 54 11
eics@osec.ch



N°	Nom de Champ	Commentaires
1	Numéro attribué à la procédure	Numéro commun à toutes les fiches informatiques recensant les mis en cause d'une même affaire (permet le basculement en bloc dans Clara et leur appel sur la base Excel par tri). Une procédure peut ne comporter qu'une fiche (suicide) ou en présenter plusieurs dizaines (émeute, contrebande).
2	Mots clés	Biens communaux, dîmes, ponts et chemins, foires et marchés, clergé régulier, clergé séculier, fêtes et réjouissances, coutumes nuptiales, etc.
3	Judicature-mage	Savoie, Maurienne, Tarentaise, Vallée d'Aoste, Genevois, Faucigny, Chablais, Ternier et Gaillard, Carouge (après 1780), Bresse (avant 1601)
4	Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Criminel: commune(s) où les délits criminels ont été commis (découpage actuel des communes) • Civil: commune(s) où vivent les familles ou au sujet desquelles se trouvent des biens contestés
5	Date	<ul style="list-style-type: none"> • Criminel: jour, mois, an – ou début et fin en année des délits • Civil: début et fin des années couvertes par les pièces de procédure
6	A/D	Procédure en appel (A) ou directe (D) devant le Sénat
8	Genre	Criminel, civil, information
9	Nature	<ul style="list-style-type: none"> • Civil: héritage, atteinte à la propriété, coupes de bois, etc. • Criminel: homicides, vols, etc. Il est ardu de normaliser les chefs d'inculpation en raison de leur extraordinaire diversité et de l'évolution au cours des décennies de la politique pénale.
10	Mis en cause	Civil: <i>demandeur, défendeur</i> Criminel: <i>accusé, victime</i>
11	Situation des accusés	Criminel: <i>Libre, contumace, ajourné</i>
12	Nom	
13	Prénom et filiation	Précisions indispensables en raison de la prolifération d'un même patronyme dans certaines communes.
14	Avant-nom	<i>Noble, Spectable, Sieur, Maître, Honnête, Honorable, etc.</i> Permet un tri sociologique des mis en cause
15	Nom, prénom du conjoint	
16	Origine	Commune de naissance du mis en cause
17	Habitation	Commune où vit le mis en cause
18	Profession	
19	Age	Déclaré par le mis en cause ou les témoins, éventuellement rectifié par la présence d'un acte de baptême
20	Noms cités dans la procédure	Noms cités dans les procédures criminelles et présentant un intérêt particulier (ex: dans les affaires de contrebande: Mandrin) ou familles apparaissant dans les procès civils
21	Résumé de l'affaire	Présentation très succincte de l'affaire qui permet de se faire une idée des tenants et des aboutissants
22	Remarques	Champ très hétérogène permettant de saisir des informations particulières sur le mis en cause qui ne peuvent faire l'objet d'une normalisation en raison de leur diversité: renvoi à une autre procédure, précisions biographiques, dépositions riches d'enseignements historiques, économiques ou sociaux, grâce royale, arrestation après une fuite, etc. Signalement de document présentant un intérêt exceptionnel (cartes, congés de soldat, contrats de mariage, etc.)
23	Peines Sénat	Criminel uniquement: peine définitive devant le Sénat
24	1 ^{re} instance	Criminel uniquement: peine infligée par le 1^{er} juge. Mêmes peines que ci-dessus
25	Torture	Oui, si présence d'un acte de torture dans la procédure
26	Maître	Oui, si présence de réquisitions de Joseph de Maistre dans les années 1775-1790

Le champ 7 a été abandonné.

Annexe 1: Grille de saisie des données et commentaires.

limites des communes), entre des particuliers (contestation de propriétés ou de limites de propriétés, litiges sur des coupes d'arbres, procès pour dettes, etc.). Seuls les différends portant sur des affaires d'un montant supérieur à 20 000 livres sont évoqués directement devant le Sénat. Chaque justiciable peut faire appel d'un premier jugement.

Il apparaît, sous couvert d'analyse plus poussée, que les pièces des procédures civiles soient fréquemment dispersées et conservées dans plusieurs sacs. Cela s'explique en partie par leur volume, leur étalement dans le temps mais aussi par les brassages qu'ont connu les sacs au cours de leurs déménagements successifs. Seul un inventaire exhaustif permettra de rétablir leur unicité.

Saisie et communication des données

Un échantillon de 1000 procédures du XVIII^e siècle a servi à mettre au point une grille de saisie des données, polyvalente en matière civile et criminelle (voir Annexe 1). Il s'est agi en premier lieu d'identifier les informations à relever systématiquement dans chaque procédure dans le double but d'en tirer le plus de «substantifique moelle» mais aussi de répondre aux attentes variées des lecteurs, du simple généalogiste au chercheur universitaire, en passant par les responsables des sociétés d'histoire locale. Dans un second temps, il a fallu procéder à une normalisation des données sans en appauvrir leur contenu; cet objectif reste une gageure en raison de l'extraordinaire diversité du contenu des procédures.

Pour pouvoir facilement transférer celles-ci dans la base d'interrogation Clara (base des inventaires des Archives départementales de la Savoie), notre choix s'est porté sur le logiciel Excel. Le recours au logiciel Access aurait sans doute été préférable mais le transfert des données sur Clara entraînait de sérieuses difficultés. D'abord, les informations sont donc saisies sur une feuille de calcul Excel qui restera la base «chercheurs». Puis, l'essentiel des informations est transféré sur la base d'interrogation Clara, soit en salle de lecture, soit sur le site de l'Assemblée des Pays de Savoie www.sabaudia.org

Nous espérons ainsi mettre à la disposition de tous les publics français et étrangers des instruments de recherches aussi faciles d'accès que simples à maîtriser. ■

Corinne Townley